

ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE ASBL
rue des Combattants n°24 à 6470 RANCE

Règlement particulier

Sprint de Rance
25 juillet 2010

Comptant pour le Championnat de
la Communauté Française,
de Brabant, de Hainaut et de Namur.



"REGLEMENT-TYPE" des Courses de Côte et Sprints

EPREUVE : SPRINT DE RANCE
DATE : 25 JUILLET 2010

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

- Publication du Règlement Particulier : **1 juin 2010**
- **Date de début des engagements et des paiements: 11 juin 2010**
- **Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5): 23 juillet 2010 à 19h**
- Attribution des numéros : **23 juillet 2009 à 20h**
- Affichage de la liste des engagés : **23 juillet 2010 à 20h30**
au Café de la Pierre qui Tourne – tél: 060/45.56.19
- Ouverture des Vérifications Administratives, du Contrôle des Licences et Vérifications Techniques (facultatif): **24 juillet 2010 de 17h à 19h00**
- Ouverture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences et Vérifications Techniques: **25 juillet 2010 à 7h30**
- Séances d'essais obligatoires: **25 juillet 2010 à 8h30**
- Clôture des inscriptions à droits majorés, Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences: **25 juillet 2010 à 10h30**
- Fermeture des Vérifications Techniques: **25 juillet 2010 à 11h00**
- Fin des séances d'essais: **25 juillet 2010 à 12h00**
- Affichage de la liste des voitures qualifiées: **25 juillet 2010 à 12h30**
- Début des montées officielles: **25 juillet 2010 à 13h00**
- Affichage des résultats officieux: **30' après l'arrivée de la dernière voiture**
- Officialisation des résultats: **30' après**
- Proclamation des résultats: **25 juillet 2010 à 20h30**

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE,
24 rue des Combattants
6470 RANCE
Président : DURANT Jean Marie
Vice Président : DELRUE Jean
Secrétaire : DELRUE Cindy
Trésorier : GILLET Samuel

III GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : DELRUE Cindy Lic. : 218
- Directeur de course adjoint : DOFFIGNY Michel Lic. : 237
- Secrétaire du meeting : WERY Estelle Lic. : 390
- Directeur de la sécurité : DURANT Jean Marie Lic. : 393
- Directeur de la sécurité adjoint : HENRY Jean Philippe Lic. : 238
- Relations avec les concurrents : ROBERT Maton Lic. : 342
- Parc des coureurs : GILLET Guy
- Bureau des calculs : VAGNIER Valéry
- Chronométrage : MODAVE Serge
- Médecin : Dr

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- | | | |
|--|---|--|
| - Commissaires sportifs ASAF | Président de Collège : VANDERLIN P.
Membre : BRECHT P. | Lic. ASAF : 0113
Lic. ASAF : 0906 |
| - Commissaires techniques ASAF | Président de Collège : MENU B.
Membre : EVRARD B.
Membre : MENU O.
Membre : CLIGNET A. (stagiaire)
Secrétaire : DOCQ J. | Lic. ASAF : 0021
Lic. ASAF : 0969
Lic. ASAF : 0718
Lic. ASAF : 0116
Lic. ASAF : 0717 |
| - Observateur A.S.A.F. : GOSSERT Gérard | | Lic. ASAF : 0932 |
| - Inspecteur- Sécurité A.S.A.F. : NYSSSEN Herman | | Lic. ASAF : 0003 |

V PERMANENCES

- Jusqu'au 23 juillet à 19 heures

DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG T/F:
060/31.30.37 ou 0495/24.25.14

DURANT Jean Marie, rue des Eglantines n°1 à F59740 WILLIES T:
0033327618579

- A partir du 24 juillet à 8 heures:

DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG T/F:
060/31.30.37 ou 0495/24.25.14

- Après l'épreuve :

DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG T/F:
060/31.30.37 ou 0495/24.25.14

- Internet : <http://larancoise.ibelgique.com>

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le 25 juillet 2010, l'épreuve dénommée SPRINT DE RANCE, comptant pour Les Championnats des Provinces de HAINAUT, BRABANT et NAMUR ainsi que le Championnat de la Communauté Française, sera organisée conformément aux Prescriptions ASAF 2010, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Elle a reçu le soutien de l'Administration communale de Sivry-Rance.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2010, pages **143 à 161**), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

2.1. Route de la rue Noir Aigle à la rue du commerce

2.2. Longueur de la côte : 2150 mètres

2.3. Largeur moyenne de la route : 5 mètres

2.4. Départ : rue Noir Aigle

2.5. Arrivée : rue du commerce

2.6. Homologation : mai 2010.

Article 3 : Sécurité

3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 8

3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque voiture ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

3.3. - Procédure pour se placer au parc d'attente: descendre la rue Noir Aigle, passer devant le secrétariat, tenir sa droite et se mettre en ligne pour le départ

- Procédure pour le retour au parc des coureurs: le retour vers le parc se fera directement à travers champs si le temps le permet ou sur la route derrière une voiture officielle si le temps est mauvais

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

- Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400cc
- Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
- Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 4 : + de 2000cc
- Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc
- Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
- Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 8 : + de 2000cc
- Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc
- Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
- Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
- Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 13 : + de 2000cc
- Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc
- Classe 15 : de 0 à 1600cc
- Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
- Classe 17 : + de 2000cc

4.2. L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1).

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 11 juin 2010

et, au plus tard, le 23 juillet 2010 avant 19 h., à DELRUE Cindy, Av. Eléonore d'Autriche n°3 à 5660 MARIEMBOURG T/F: 060/31.30.37 ou 0495/24.25.14

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : **371-0046945-63 Intitulé : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE ASBL avant le 23/07/10**

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 25/07/10 à 10h30.

5.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 80 €, assurance comprise.

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 23 juillet 2010 à 20 h.

La liste des engagés sera affichée le **23 juillet 2010 à 20h30**
au Café de la Pierre qui Tourne – tél: 060/45.56.19

Chaque concurrent gardera le même numéro pour toute l'année. L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de 3 € pour 2 jeux de numéros.

5.4. **Le nombre de voitures admises est fixé à 120**

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera appliquée.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 25 juillet 2010 :

Division 1 : de 7h30 à 8h30

Division 2 : de 8h30 à 9h15

Division 3 : de 9h15 à 10h15

Division 4 : de 10h15 à 10h30

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

6.3. L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).

La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place. Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - R.S.G., art. 2.

De plus, si l'épreuve n'est pas OPEN, des "Droits de Participation" pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport.

6.4. Les Vérifications Administratives préliminaires des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 24.07.10, au chapiteau, situé dans la prairie, **de 17h à 19h00**

Article 7 : Vérifications Techniques

7.1. Les Vérifications Techniques auront lieu dans la cour de ferme à côté du secrétariat.

Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.

L'organisateur prévoira deux files : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules

Les Commissaires Techniques reprendront le passeport technique jusqu'à la fin de l'épreuve.

7.2. Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 25 juillet 2010 selon le timing suivant :

Division 1 : de 7h30 à 8h30

Division 2 : de 8h30..... à 9h30

Division 3 : de 9h30..... à 10h30

Division 4 : de 10h30..... à 11h00

En cas de non respect de ce timing par le concurrent, il sera pénalisé d'une amende de 10 €.

7.3. Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.

7.4. Les Vérifications Techniques préliminaires des concurrents auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 24 juillet 2010 , au chapiteau, situé dans la prairie, **de 17h à 19h00** .

Article 8 : Chronométrage

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel (deux chronos par poste).

9.1. Chronométrage avec imprimante : oui

9.2. Liaison entre départ et arrivée : téléphone

Article 9 : Essais

9.1. Une séance d'entraînements aura lieu le **25 juillet 2010 à 8h30 à 12h**

9.2. L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

10.1. La course se déroulera en TROIS montées officielles .

10.2. Le classement sera établi en tenant compte du meilleur temps des 2 ou 3 montées.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13h, le 25 juillet 2010, et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11: Divers

11.1. Le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course.

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum.

Si c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera : au chapiteau

11.4. La liste des voitures qualifiées sera affichée à 12h30 au chapiteau

11.6. Le Parc des Coureurs est situé rue du Planiau pour la D4 et la prairie rue du calvaire pour la D123. Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer, mécaniquement et thermiquement (couverture chauffante), les pneus.

Article 12 : Classements

- 12.1. Classement GENERAL cumulé des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.
- 12.3. Classement par DIVISIONS.
- 12.4. Classement par CLASSES.
- 12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3.
- 12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

- 13.1. Coupes et Trophées
 - 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
 - 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
 - 3 premiers de chaque CLASSE.
 - Inter-Ecuries des Divisions 1,2 et 3 réunies.
 - Inter-Ecuries de la Division 4.
 - 1^{ère} Dame des Divisions 1,2 et 3 réunies.
 - 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 13.2. Coupe au plus jeune pilote
- 13.3. La proclamation des résultats aura lieu à 20h30 au Chapiteau. Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 15 : Dispositions particulières

- 15.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.
- 15.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que sa voiture soit rangée sur l'accotement de façon à ce qu'elle ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.
- 15.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général A.S.A.F. auquel les participants sont tenus de se conformer.
- 15.4. Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'Organisateur, en accord avec les Commissaires sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui paraîtraient nécessaires.
- 15.5. Si l'épreuve devait être annulée, l'Organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 15.6. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'A.S.A.F..
- 15.7. Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les Organismes et leurs représentants préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits Organismes, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 15.8. Publicité : voir Règlement Technique Général A.S.A.F. Art. 5.
- 15.9. En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'Organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attendu), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

**Jean Michel Diepdael (Lic. ASAF n°282) pour la CSAP Hainaut, en date du 7/06/2010 -
Herman NYSSSEN (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 15 juin 2010.**

Club organisateur : ECURIE AUTOMOBILE RANCOISE**Epreuve : SPRINT DE RANCE Date : 25.07.10**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **23.07.2010** (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)à **Cindy DELRUE, Av. E. d'Autriche 3 à 5660 MARIEMBOURG T/F 060/31.30.37**

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu Le/...../2010	Paiement reçu Le/...../2010	DIVISION	CLASSE	NUMERO ATTRIBUE
---	---	-----------------	---------------	------------------------

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom :/ « »	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
---------------------------	-----------------	-------------------	--

Né(e) le : Adresse : N°:

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la réglementation ASAF 2009 et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A4 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Passport technique ASAF N°

ECURIE :***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
<input type="checkbox"/>

 Cocher dans la case merci. Voir article 11 du présent règlement.

Date :

Signature du pilote précédée de la mention « Lu et approuvé » :

.....

Numéro attribué à la voiture :

* JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS TECHNIQUES COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

SPRINT de RANCE

25.07.2010

N°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom : Si pseudonyme :/ « » Prénom : Signature :

Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	
.....cc	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>	
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies				
Pare-brise		Pneumatiques				
Eclairage		Fixations des roues				
Documents de bord		Fonctionnement des freins				
Réservoir à essence		Anneau de remorquage				
Canalisation d'essence		Conformité de classe				
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division				
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)				
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :				
Batterie		Autocollant ASAF				
Extincteur		N° Passeport ASAF EN ORDRE <input type="checkbox"/> NON CONFORME <input type="checkbox"/> <u>Commissaire Technique</u>				
Appui-tête						
Casque						
Fixations dans l'habitacle						
Publicités sur vitres						
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :				
Ornement extérieur		Licence N°:				
Echappement		SECRETARIAT :				
Protections des tuyauteries						
Poids						

- A compléter par le concurrent avant le renvoi du document.